



# LA QUINZAINÉ UNIVERSITAIRE

LE MAGAZINE MENSUEL DU **snalc**  
FGF

LE SNALC  
PRÊT À AGIR  
**AVEC VOUS !**



*Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.*



# LA QUINZAINE UNIVERSITAIRE

#1408 - SEPTEMBRE 2017

## 04 VIE SYNDICALE

04 > ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE SNALC ŒUVRE POUR VOUS... ŒUVREZ AVEC LE SNALC !

## 05 GESPER

05 > RÉMUNÉRATION : LES MAUVAISES NOUVELLES VOLENT EN ESCADRILLE  
> DEUX AUDIENCES SUCCESSIVES AUPRÈS DU NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : PRÉSAGE FAVORABLE ?

## 06 PÉDAGOGIE

06 > ÉVALUATIONS NATIONALES : DU TRAVAIL POUR RIEN ?  
07 > LANGUES ANCIENNES AU COLLÈGE : DES PAROLES AUX ACTES ?  
08 > « MÉTHODES DE LECTURE » : COMPRENDRE LA POLÉMIQUE

## 10 NOS ADHÉRENTS PUBLIENT

10 > L'ÉDUCATION NATIONALE, UNE MACHINE À BROYER  
11 > STELLA ! C'EST UNE QUESTION QUI NOUS INTERPELLE TOUS  
12 > C'EST LE FRANÇAIS QU'ON ASSASSINE DE JEAN-PAUL BRIGHELLI

## 13 BULLETIN D'ADHÉSION

## 15 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES



www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS  
Tél. : 01.47.70.00.55

Directeur de la publication et Responsable publicité : François PORTZER  
Rédacteur en chef : Marie-Hélène PIQUEMAL  
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr  
Mise en page : ORA

Imprimé en France par l'imprimerie Compédit Beauregard s.a.(61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC - Dépôt légal 3<sup>ème</sup> trimestre 2017  
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €  
Un supplément agenda est joint à ce numéro.

## NE L'OUBLIEZ PAS !



> Emploi et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – année 2018 : consulter le BOEN n° 24 du 6 juillet 2017.



> Les inscriptions à la session 2018 des concours de recrutement de professeurs des premier et second degrés et de CPE et PsyEn sont ouvertes du 12 septembre au 12 octobre 2017, 17 heures, heures de Paris : [www.devenirenseignant.gouv.fr/InscriptionConcours](http://www.devenirenseignant.gouv.fr/InscriptionConcours)



> Entre le 2 et le 20 octobre élection au CA de votre établissement : vérifiez que vous êtes bien sur la liste des électeurs qui doit être publiée 20 jours avant le scrutin et présentez une liste SNALC pour laquelle 2 noms suffisent !

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE SNALC FAVORABLE À UN ACCÈS SÉLECTIF À L'UNIVERSITÉ

**A** lors que la polémique fait rage à propos des dysfonctionnements du dispositif APB qui laisse sans affectation des milliers de bacheliers et qu'on en est réduit à utiliser le tirage au sort dans les filières les plus demandées, le SNALC tient à rappeler qu'il est favorable à la mise en place dès que possible d'un accès sélectif à l'enseignement supérieur pour les bacheliers y compris à l'Université.

Il a en effet dès 2015 dans son projet éducatif *Permettre à tous de réussir* proposé une complète réforme du lycée permettant dès la seconde une spécialisation des élèves dans les matières qui les motivent le plus et une organisation du bac plus précoce de sorte qu'il puisse être pris en compte dans le dispositif APB.

**Il est en effet indispensable que les élèves soient désormais orientés dans l'enseignement supérieur en fonction de leurs résultats scolaires et non plus de leurs seuls desiderata.**

Une telle prise en compte des résultats scolaires du lycée pour l'accès à l'enseignement supérieur doit permettre aux Universités, à l'instar de ce qui se pratique déjà avec succès pour les CPGE, les BTS ou les IUT, de recruter des bacheliers susceptibles d'y réussir et de remédier ainsi au fiasco de la filière universitaire marquée par 70% d'échecs en licence. Dans cette perspective le SNALC rappelle qu'il défend également l'idée de la création au sein des lycées d'une année de propédeutique à la licence pour les lauréats du bac les plus fragiles.

Dans ce contexte, le SNALC, second syndicat des professeurs de lycée et de CPGE, est prêt dans les prochains mois à faire part de ses propositions aux deux ministres concernés, M. Blanquer et Mme Vidal, et à participer positivement à toute négociation visant à atteindre cet objectif. ■

Paris, le 19 juillet 2017

# LE SNALC PRÊT À AGIR AVEC VOUS !



**L**e 10 juillet dernier, le SNALC a été reçu par le Cabinet du Ministre, qui lui a présenté les cinq principaux axes de travail qui donneront lieu à des réunions de concertation au premier trimestre : la formation des enseignants, l'évaluation des élèves, la voie professionnelle, la réforme du bac et la santé scolaire. Bien sûr, le SNALC, qui contrairement à ses concurrents syndicaux a depuis plusieurs mois déjà publié une série de propositions cohérentes pour réformer l'Education nationale dans le cadre de son projet éducatif de la maternelle au supérieur *Permettre à tous de réussir*, participera activement à ces négociations afin de faire enfin avancer positivement ces dossiers. Il continuera également à œuvrer pour éliminer, autant que faire se peut, les scories du catastrophique ministère précédent, en particulier les EPI imposés, la suppression du redoublement ou les calamiteux bilans de fin de cycle qui sont décriés par la majorité des collègues.

Mais l'action du SNALC ne peut seulement reposer sur la pugnacité et l'engagement de ses dirigeants nationaux et académiques pour faire triompher nos idéaux républicains ! C'est à vous également, adhérents et sympathisants, toujours plus nombreux, d'agir sur le terrain pour faire changer les choses dans le bon sens. **D'abord dans les prochaines semaines en présentant des listes SNALC aux Conseils d'Administration de vos établissements** : non seulement vos élus au CA vous permettront d'être informés de tous les détails de la vie de votre collège ou de votre lycée, mais aussi, par exemple, de vous opposer au zèle intempestif de certains cadres qui s'acharnent encore à continuer de faire appliquer dans sa totalité la réforme du collège mise en place par l'équipe ministérielle précédente, alors que la majo-

rité des professeurs s'y opposent et que le nouveau Ministre lui a apporté, à la demande du SNALC, d'importants aménagements ! **Ensuite en acceptant de répondre d'ores et déjà dans les prochains mois aux sollicitations de vos responsables académiques qui vous demanderont dès à présent de figurer sur nos listes dans la perspective des prochaines élections professionnelles de décembre 2018** : vous savez en effet combien ces dernières, qui détermineront notre représentativité vis-à-vis du Ministère, sont importantes pour nous, car, plus notre score sera élevé, plus nous serons en capacité de faire passer auprès des instances ministérielles notre programme novateur et de peser dans les négociations.

**Après des mois d'absence de véritable dialogue social au sein de notre ministère, le SNALC, qui demeure extrêmement vigilant, sera là pour porter votre parole à tous les échelons du système éducatif. De nouvelles perspectives pourraient s'ouvrir pour enfin permettre d'améliorer, dans l'intérêt de tous, les performances de notre École mais aussi les conditions de travail des personnels. Je compte donc sur vous pour agir à nos côtés sur le terrain. ■**

---

*Le président national,  
François PORTZER  
le 15 septembre 2017*

---





## ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE SNALC ŒUVRE POUR VOUS... ŒUVREZ AVEC LE SNALC !

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC-FGAF

**Les élections au conseil d'administration approchent (avant la 7<sup>e</sup> semaine suivant la rentrée scolaire), il est temps pour chacun d'entre nous de nous poser certaines questions.**

**DE QUOI PARLE-T-ON AU CA ?**  
De tout ce qui concerne la vie de l'établissement, les répartitions de services, la gestion du budget et l'organisation de l'établissement.

**LES INSTANCES DÉCISIONNELLES SONT-ELLES DÉSIGNÉES PAR LE CA ?**

➤ OUI ! En dehors du conseil pédagogique. Le CA désigne parmi ses membres la commission permanente et le conseil de discipline... Les autres commissions peuvent être composées de membres de l'établissement.

**COMMENT PUIS-JE PRÉSENTER UNE LISTE ?**

➤ Il suffit de deux noms seulement pour présenter une liste. Si dans l'intitulé figure le SNALC, en tant qu'adhérent, **vous serez couvert par la protection juridique de la GMF** pour toute agression, diffamation ou insulte dans l'exercice de votre mandat et vous contribuerez activement au renforce-

ment de la représentativité du SNALC comptabilisée par le rectorat.

**QUI PEUT M'AIDER ?**

➤ Votre section académique peut vous indiquer les adhérents ou sympathisants de votre établissement.

**POURQUOI M'INVESTIR ?**

➤ Si le SNALC est si lisible dans les médias, c'est que son message est clair, parce qu'il est inspiré du terrain, de vous ! Il est donc d'autant plus facile à relayer. Une liste SNALC présente au CA vous permettra de défendre les intérêts et les idées que vous avez choisi de défendre, en toute indépendance.

**MON ACTION AURA-T-ELLE DU POIDS ?**

➤ OUI ! C'est certain ! En tant que membre élu au CA, vous devenez alors un interlocuteur officiel du chef d'établissement, de votre section académique, des médias locaux, et des instances départementales, régionales, et académiques.

**SI LE SNALC EST EN PLEIN ESSOR, C'EST GRÂCE À VOUS !**

➤ Succès remarqué aux élections professionnelles de décembre 2014 où

le SNALC est devenu le seul syndicat représentatif entièrement indépendant !

- Une hausse constante et un record historique du nombre de nos adhérents qui nous conforte comme deuxième syndicat du secondaire, en attendant encore mieux.
- Constructif, le SNALC a publié son projet pour l'École pour *Permettre à tous de réussir de la maternelle au supérieur*, fondé sur des constats de terrain avec des propositions réalistes, à budget constant.
- Présent dans toutes les académies.
- Nombre d'élus en hausse.

... il faut transformer l'essai et être présent dans le maximum de CA, pour que la voix du SNALC soit portée et entendue partout.

**QUE DOIS-JE FAIRE ?**

- Rassembler des noms de volontaires pour siéger au CA, solliciter les notamment les assistants d'éducation et les personnels non enseignants.
- Hiérarchiser les candidatures (en fonction des volontés de siéger).
- Chaque candidat doit signer en face de son nom sur la liste SNALC.
- Déposer la liste SNALC au plus vite (10 jours francs au moins avant l'ouverture du scrutin).
- Préparer une profession de foi adaptée à votre établissement (contactez votre section académique pour vous y aider).
- Consulter le guide de l'élu SNALC au CA sur notre site ([www.snalc.fr](http://www.snalc.fr) / rubrique « guides »).

**Nous n'avons de cesse de le dire : la force du SNALC, c'est vous ! ■**

# RÉMUNÉRATION : LES MAUVAISES NOUVELLES VOLENT EN ESCADRILLE

Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national aux Personnels administratifs et de santé

**En ce début d'année scolaire, les mauvaises nouvelles s'accroissent pour les fonctionnaires que nous sommes, professeurs, adjoints, secrétaires, attachés d'administration, assistants de service social, conseillers techniques de service social, infirmières. Qu'on en jure...**

**E**n juillet 2017, M. Darmanin, ministre des comptes publics, annonce le retour du jour de carence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Il annonce également le gel du point d'indice qui a été déjà augmenté le 1<sup>er</sup> août 2016 et le 1<sup>er</sup> février 2017, mais il ne dit rien sur l'application de la relative revalorisation entraînée par le P.P.C.R. : que deviendront la classe exceptionnelle ? les augmentations de traitements annoncées pour 2018, 2019 et 2020 ?

L'augmentation de la C.S.G. de 1,7% pour les fonctionnaires et les retraités, ce qui représente en réalité une augmentation de 25% puisqu'on passe de 7,5% à 9,2% pour les actifs et de 6,6% à 8,3% pour les retraités ; certes, le gouvernement a précisé que ne seraient touchés que les retraités « aisés » mais on ne peut qu'être scandalisé quand on apprend que le gouvernement classe les retraités aisés parmi ceux qui touchent plus de 1200 euros par mois ; certes, il laisse entendre maintenant qu'une partie des retraités ne sera assujettie à cette hausse qu'au-delà d'une pension de 1350 euros. Nous attendons la suite ; on rappelle en passant que Michel Rocard qui a créé la C.S.G. en avait fixé le montant à ...1,1%

L'on se souvient que M. Macron, candidat à la présidence de la République, avait annoncé son intention de réformer de façon systémique le régime des retraites, par la suppression des 35 régimes de retraite et la mise en place pour tous y compris les fonctionnaires d'un régime à la suédoise, encore appelé « comptes notionnels » Il vient de confirmer par la nomination de M. Delevoye au poste de haut-commissaire aux retraites. Le SNALC connaît bien M. Delevoye qui, en tant que ministre de la fonction publique, avait en 2003 mis en place la principale réforme des retraites en 2003. Nous avons réussi à lui arracher le

rachat de nos années d'études pour compenser notre entrée tardive dans la fonction publique. Mais lorsqu'il se fut agi plusieurs mois après le vote de la loi du 21 août 2003, d'en connaître les modalités, ce fut la plus amère des déceptions, car malgré les promesses faites en public, le montant du rachat se révéla monstrueusement excessif. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'être très dubitatifs lorsque le président nous dit en mars 2017 qu'il ne touchera ni à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions. Il se trouve qu'en Suède, modèle annoncé, l'âge de la retraite est déjà de 67 ans !

Quant aux fonctionnaires en activité, le gouvernement avait dit que, comme pour

les travailleurs du privé qui recevraient une compensation par la réduction des charges sociales, ils bénéficieraient de compensations qu'il était incapable de détailler. Aux dernières nouvelles, il promet une compensation intégrale, mais toujours sans pouvoir la détailler, puisque les fonctionnaires ne paient pas de charges sociales. Il met en avant les 800 millions d'euros d'augmentation des traitements issue de la mise en place du P.P.C.R. décidée par le gouvernement du précédent quinquennat.

La G.I.P.A. prolongée par décret d'habitude en avril ou juin a disparu du moins jusqu'à cette date ; le gouvernement ne l'a pas évoquée, pas même pour expliquer qu'il n'a pas renouvelé le décret annuel.

Le versement pour la pension civile passe le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 10,29% à 10,56%.

Toutes ces mesures, toutes ces annonces signifient clairement une baisse du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait disjoindre les trois fonctions publiques dans les augmentations salariales. Par exemple, un point d'augmentation d'indice pourrait ne pas être un point dans chacune des fonctions publiques.

Cela vous suffit-il ? Encore, encore, cela fait tellement de bien quand ça s'arrête ! ■

## DEUX AUDIENCES SUCCESSIVES AUPRÈS DU NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : PRÉSAGE FAVORABLE ?

Par **Anne-Marie LE GALLO PITEAU**, secrétaire nationale en charge de l'enseignement technologique et professionnel

**N**otre nouveau Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a traditionnellement reçu toutes les organisations siégeant au Comité Technique Ministériel dès sa première semaine d'activité fin mai, pour un point général sur la situation du système scolaire. Le fait nouveau réside dans le second rendez-vous fixé fin juin qui visait spécifiquement à traiter d'une part de l'enseignement primaire avec le SNE (Syndicat Nationale des Ecoles), et d'autre part des voies technologiques et professionnelles avec le SNALC.

Lors de ces deux audiences, le Ministre s'est montré attentif, sensible notamment à la question des enjeux de pouvoir entre l'État et les Régions cristallisée autour de la concurrence affichée entre les lycées professionnels et l'apprentissage.

Il s'agit là d'un changement de cap spectaculaire, le précédent ministre ayant toujours refusé de nous recevoir. Espérons que cette attitude se traduira dans les faits, notamment en ce qui concerne l'évolution du baccalauréat. ■





## ÉVALUATIONS NATIONALES : DU TRAVAIL POUR RIEN ?

Par **Jean-Rémi GIRARD**, vice-président du SNALC

**Elles sont de retour, et elles n'avaient pas manqué à grand monde. Le ministère a programmé dès cette année des évaluations nationales, cette fois-ci en CP et 6<sup>ème</sup>. Leur protocole a été présenté aux organisations syndicales le 28 août dernier. Voici tout ce qu'il faut savoir à leur sujet.**

### ÉVALUATIONS DE CP : UNE UTILITÉ DISCUTABLE

Avant toute chose, le SNALC a apprécié qu'on effectue ces évaluations à des moments-clés de la scolarité. Il est quand même plus intéressant de repérer les difficultés au début de l'école élémentaire et du collège que d'en prendre conscience une fois qu'il est trop tard pour y remédier efficacement.

Néanmoins, ces évaluations de CP posent plusieurs problèmes. Il ne s'agit pas du contenu, qui est globalement de bonne qualité et ressemble assez fortement aux tests utilisés en RASED<sup>1</sup>. En revanche, le dispositif est lourd, et l'intérêt limité. En effet, les professeurs des écoles vont se retrouver avec des corrections de livrets très chronophages (les célèbres codages des réponses en 1/9/0 — et parfois

d'autres chiffres — sont de retour) et une saisie sur un tableur qui ne sera certainement pas le moment le plus enrichissant de leur carrière. Le tout pour que ces résultats ne remontent pas plus loin que leur IEN. Aucune remontée nationale anonyme, et donc aucune utilisation des données pour établir un quelconque diagnostic d'ensemble, qui pourtant présenterait un intérêt certain. Le SNALC a donc formulé plusieurs critiques sur le dispositif présenté : pourquoi produire des livrets nationaux et des consignes de passation nationales, si l'on ne se sert pas des résultats au plan national ?

L'absence de document synthétique permettant aux collègues comme aux familles de pouvoir tirer quelque chose de compréhensible de cette évaluation a

également été pointée du doigt par notre organisation. Le ministère nous a assuré que ces évaluations, qui ont été conçues en peu de temps, allaient évoluer l'an prochain en fonction de nos remontées. Le comité de suivi des programmes, auquel participe le SNALC, permettra d'améliorer le fonctionnement de la chose. Néanmoins, pour le moment, nous restons dubitatifs.

### ÉVALUATIONS EN 6<sup>ÈME</sup> : DU MIEUX !

En revanche, le dispositif en classe de sixième est nettement plus intéressant. D'une part (répondant à un fantasme inavoué de beaucoup de collègues, à commencer par l'auteur de ces lignes), ces évaluations se corrigent de façon automatique (elles sont passées sur ordinateur). Le coût en temps est nettement plus réduit pour les professeurs, puisqu'il s'agit simplement de deux séances de 50 minutes chacune, les résultats pouvant être obtenus dès la fin de l'heure, sans avoir à remplir des 1, des 9 et des 0 jusqu'à l'écoeurement. D'autre part, des remontées nationales (anonymes) sont prévues et permettront sans aucun doute d'obtenir des informations très précieuses, puisque l'on croiera les résultats avec d'autres facteurs tels que les catégories socio-professionnelles, par exemple. Enfin, cette fois-ci, une restitution simple et claire sera faite, permettant ainsi aux professeurs

et aux parents d'avoir une vision synthétique du profil de l'élève. Le SNALC a fait remonter plusieurs imperfections (date de passation — trop tardive, document de synthèse en mathématiques encore peu compréhensible), mais dans l'ensemble, si évaluations nationales il doit y avoir, autant qu'elles ressemblent à ces évaluations de sixième.

Bien entendu, nous vous consul-

terons au cours de l'année scolaire afin d'avoir vos remontées et de porter votre parole auprès du ministère. ■

### CP À 12 : LE DISPOSITIF SERA ÉVALUÉ

**R**évolution au ministère de l'Éducation nationale : pour une fois, le protocole d'évaluation d'une réforme nous est présenté dès le départ ! Cela répond à une demande régulière du SNALC, qui n'a jamais compris comment l'on pouvait mettre en place autant de réformes sans jamais avoir réfléchi en amont à la façon de savoir les effets — y compris négatifs — que ces dernières produisent. 400 établissements seront concernés (REP +, REP, établissements non classés, CP à 12, plus de maîtres que de classes...) avec un suivi de cohorte sur 3 ans. Le SNALC a salué ce changement de paradigme.

<sup>1</sup> Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

# LANGUES ANCIENNES AU COLLÈGE : DES PAROLES AUX ACTES ?

Par **Cécile DIENER**, responsable départementale du SNALC Lot-et-Garonne.

**Malgré le changement de ton rue de Grenelle, les collègues de Lettres classiques restent vigilants.**

**C**omplètement méprisés par la précédente ministre pendant deux ans, n'ayant échappé à l'éradication totale que grâce à leur lutte acharnée contre la réforme du collège 2016, les professeurs de Lettres classiques semblent pouvoir reprendre espoir depuis la nomination de Jean-Michel Blanquer à l'Éducation Nationale.

En effet, le décret du 19 juin 2017 a envoyé un signal positif : l'enseignement du latin et du grec n'est désormais plus un « enseignement de complément » subordonné à l'EPI Langues et Cultures de l'Antiquité : il devient un « enseignement facultatif », et le latin retrouve ses horaires de trois heures en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>. Malheureusement, ce décret **trop tardif** s'est révélé peu applicable en pratique pour la rentrée 2017, puisque les DGH et répartitions étaient déjà faites et votées depuis plusieurs mois. **Et si un nombre non négligeable d'établissements ont vu leurs horaires augmenter**, nombre de collègues n'ont pu récupérer les heures de latin pour ne pas se mettre à dos leurs collègues. Pourquoi ? Tout simplement parce que ces heures sont toujours prises sur la marge d'autonomie des établissements, à partager, donc, avec les demi-groupes **déjà en place**, par exemple, ou avec les collègues de langues vivantes qui souhaitent rétablir sections bilangues et européennes. Ce décret ne résout donc pas tous les problèmes...

Cet été, Jean-Michel Blanquer a multiplié les déclarations faisant état de son attachement aux langues anciennes et critiquant le message véhiculé par la précédente équipe ministérielle. Pour lui, l'enseignement du latin et du grec n'est ni désuet, ni élitiste, mais doit être mis en valeur parce qu'il s'agit du cœur de notre langue. Dans son interview accordée à France Culture le 27 juillet 2017, il

disait regretter de ne pas avoir pu rétablir cet enseignement autant qu'il le souhaitait, par manque de temps, mais promettait un « grand retour » adapté au XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette promesse trouve un écho dans son discours de rentrée du 29 août 2017. Celui-ci fait en effet une belle part aux langues anciennes, qui doivent prendre toute leur place dans la lutte contre les inégalités, au service de la compréhension du langage. L'annonce de la mission donnée à Pascal Charvet, Inspecteur de lettres honoraire qui s'était ouvertement exprimé contre la réforme du collège, est un nouveau signal fort adressé aux professeurs de Lettres classiques. **Cependant, le SNALC restera vigilant sur ce que l'on entend exactement par les « voies et leviers pour développer les langues anciennes d'une manière adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle ». À notre sens, les professeurs de Lettres classiques sont déjà tout à fait adaptés à notre époque. Le ministre le reconnaît lui-même, puisqu'il a sou-**



**ligné** l'innovation pédagogique et la passion de ces professeurs, qui ont su réinventer leur enseignement, devenant, pour grand nombre d'entre eux, des experts en matière de TICE par exemple.

**Le SNALC l'affirme** : les professeurs de Lettres classiques sont déjà parfaitement

**au fait des outils et enjeux** du XXI<sup>e</sup> siècle. Tout ce qu'ils demandent, **et que le SNALC se fait fort de véhiculer**, c'est qu'on les laisse travailler sans leur mettre des bâtons dans les roues du char ! Pour cela, ils attendent trois choses :

- la reconnaissance d'un statut de discipline à part entière avec des horaires nationaux garantis et non pas pris sur la marge d'autonomie des établissements ;
- le retour à 2h de latin en 5<sup>e</sup>, pour rendre sa qualité à l'enseignement. Le SNALC a été le seul syndicat à déposer un amendement au décret en **Conseil Supérieur de l'Éducation** pour le rétablissement de ces 2h, et n'a été suivi par aucun autre syndicat. Il continuera à soutenir les collègues de Lettres classiques !
- la possibilité réelle que tous les élèves qui le souhaitent suivent cet enseignement, sans restriction d'effectifs imposée par le chef d'établissement ou le rectorat, car cela entraîne nécessairement une sélection qui engendre voire accroît des inégalités, contrairement aux ambitions affirmées du ministre.

Jean-Michel Blanquer a exprimé le souhait de lutter contre les inégalités en tirant tout le monde vers le haut, en créant du désir et de la passion chez les élèves. C'est exactement ce que font les professeurs de Lettres classiques au quotidien, en donnant « des racines et des ailes » aux élèves, selon l'expression du ministre. ■





# « MÉTHODES DE LECTURE » : COMPRENDRE LA POLÉMIQUE

Par **Xavier PERINET-MARQUET**, responsable national enseignement spécialisé

**La réflexion sur les méthodes d'apprentissage de la lecture ne peut se résumer en un seul texte tant la question est fondamentale. Le sujet est complexe et polémique car il est autant un débat pédagogique qu'une querelle idéologique. Un petit rappel historique s'impose.**

## LES MÉTHODES DE LECTURE : LE SEMPI-TERNEL DÉBAT GLOBAL/SYLLABIQUE

**L**Tout d'abord, dans la langue française, chaque lettre ou groupe de lettres (graphème) correspond à un phonème du langage parlé. Toutes les langues ne fonctionnent pas, évidemment, à l'identique. Le français présente une difficulté particulière : la correspondance entre graphèmes et phonèmes n'est pas toujours régulière. Puisque chaque phonème ne correspond pas à une lettre de l'alphabet, l'apprentissage de la lecture du français n'est pas si aisé, contrairement à ce qui se passe en Italie ou en Allemagne où les élèves savent lire 95 % des mots dès la fin de la première année d'école primaire. Malheureusement, le français (comme l'anglais) présente de nombreuses irrégularités : certains phonèmes sont représen-

tés par des suites de lettre (*on, in*), et certains graphèmes peuvent se prononcer de multiples façons (*chorale/chocolat*).

Il est indispensable pour l'apprentissage de la lecture de retenir les associations entre les lettres et les sons, les correspondances graphèmes-phonèmes, mais également mémoriser une série d'exceptions et de mots irréguliers. L'enfant prélecteur est attentif aux mots entiers. Or, apprendre à lire implique de décomposer les mots parlés, d'abord en syllabes puis en phonèmes élémentaires, ce qui n'a rien d'évident pour un élève de CP.

Pour simplifier, on peut dire que « *la méthode syllabique* » consiste à apprendre aux élèves à associer les syllabes et donc les phonèmes qui les composent pour pouvoir décoder le son du mot. Néanmoins, le terme syllabique est impropre et

il est préférable de parler d'alpha-syllabique ou phonémique pour tenir compte des mots irréguliers.

Et la méthode globale ? Il s'agit d'une méthode inventée par le médecin et psychologue Ovide Decroly qui se base sur l'ensemble du texte et sur le sens. Elle réfute l'apprentissage phonémique systématique. En réalité, elle n'a quasiment pas été utilisée telle quelle en France. Mais sous l'influence de l'inspecteur Foucambert, on a utilisé un dérivé de cette méthode, l'idéo-visuelle. Celle-ci se veut aussi basée sur une approche globale qui tient compte de la personnalité de l'enfant, qui parte du mot entier voire de la phrase entière sans passer par le déchiffrement des phonèmes ni la mémorisation des sons. L'apprentissage de l'orthographe se faisant, ensuite, par l'écrit.

## UNE ÉVOLUTION HISTORIQUE DIFFICILE À QUANTIFIER MAIS UNE TENDANCE

Durant une période assez longue, des débuts de la troisième République aux années 70, l'apprentissage de la lecture se faisait par des méthodes alpha-syllabiques ou phonémiques. La priorité était donnée au décodage, c'est-à-dire à l'activité de



base pour l'élève de savoir associer graphèmes et phonèmes, le tout lié à la pratique régulière de l'écriture, normalement en lien avec le vocabulaire de la lecture. On a parfois reproché une forme trop forte d'automatisation voire d'abrutissement des élèves avec un excès de répétition et un manque de travail sur la compréhension (on reconnaîtra le célèbre « *il faut donner du sens* »).

De ces critiques et en s'inspirant de la méthode d'Ovide Decroly, des linguistes, dans les années 70, pousseront à rejeter les méthodes phonémiques et proposeront des méthodes idéo-visuelles ou mixtes. La part de l'apprentissage accordé au décodage, à l'apprentissage de la correspondance graphèmes-phonèmes était faible et cet apprentissage était souvent repoussé au mois de décembre, voire plus tard dans l'année, au profit donc du travail sur le mot, la phrase, l'invention de textes et l'écriture spontanée. Cette approche aura un porte-parole, Jean Foucambert, IEN, qui a présidé l'Association Française pour la Lecture et a eu un rôle très important dans la formation des conseillers pédagogiques et inspecteurs du premier degré durant les années 70 et 80.

Derrière les débats sur les méthodes et les différentes approches, les points de vue ne tenaient alors pas compte des pratiques et de l'expérience des enseignants de terrain. Le débat était surtout idéologique : certains réformateurs accusaient les méthodes alors en vigueur de provoquer l'échec des élèves de milieux populaires et voulaient rénover l'enseignement de la lecture en améliorant les résultats des élèves les plus défavorisés sur le plan social. Ces linguistes ont rapidement transformé une discussion entre expériences pédagogiques et hypothèses scientifiques en un débat farouche entre « *progressistes* » et « *réactionnaires* ».

Aujourd'hui, le débat semble un peu dépassé et les instructions officielles et programmes du primaire ont progressivement remis au goût du jour l'importance de l'apprentissage et du travail sur le code.

### CE QUE L'ON SAIT AUJOURD'HUI :

Depuis les années 70 et 80, on a peu à peu vu reculer la part des méthodes idéo-visuelles, même s'il est difficile de quantifier exactement qui fait quoi. Depuis les années 90 les instructions officielles ont peu à peu réprécisé l'importance d'un ap-

prentissage systématique du code. On a vu un premier rappel dans les programmes de 1995, puis dans les documents d'accompagnement des programmes de 2002 et plus clairement dans les programmes de 2008 et 2016 (ces derniers tenant enfin compte des recherches scientifiques).

La plupart des chercheurs et enseignants reconnaissent aujourd'hui que lire c'est comprendre, mais, pour comprendre, il faut savoir décoder vite et bien. Décoder vite, c'est-à-dire à la fois tôt dans l'année, mais aussi dans le sens du temps par mot. Ce qu'en psychologie cognitive on décrit par une formule : lecture = déco-

Pour faire simple (même si des découvertes sont encore à venir), il existe plusieurs méthodes possibles mais il faut respecter des principes de base : le plus efficace est de consacrer, en début d'année, un temps et une attention importants à l'apprentissage systématique et explicite de la correspondance graphèmes-phonèmes. Ce travail ne peut être mené sans un lien très étroit avec la pratique de l'écriture, pour aller ensuite vers la meilleure compréhension possible. Il est évident que la fréquentation le plus tôt possible des livres, la richesse du vocabulaire et le travail en maternelle sur la phonologie, l'espace, le lexique et le geste graphique sont des facteurs très favorables et indispensables à une bonne entrée dans l'apprentissage de la lecture.

En conclusion, si la querelle des méthodes ressurgit aujourd'hui, c'est parce que nous n'avons pas soldé les erreurs du passé, erreurs que des cadres et même certaines organisations syndicales continuent d'entretenir. Il est plus que temps que l'on s'appuie sur des recherches sérieuses et que l'on arrête de substituer l'idéologie à la pédagogie. Le Snalc est favorable depuis longtemps à ce que l'on tienne compte des recherches et du consensus international sur les principes de base favorables à l'apprentissage de la lecture (les premières recherches d'importance datant de fin 70/début 80, nous avons beaucoup de retard...) qui sont compatibles avec la liberté pédagogique et la créativité des enseignants, dans l'intérêt de tous. L'apprentissage de la lecture-écriture est l'apprentissage le plus important de l'école : il doit échapper à l'idéologie. ■

## “LIRE C'EST COMPRENDRE, MAIS, POUR COMPRENDRE, IL FAUT SAVOIR DÉCODER VITE ET BIEN.”

dage x compréhension. On sait que plus un élève décode vite et facilement, plus il dispose de ressources cognitives qu'il peut allouer à la compréhension, c'est-à-dire l'analyse du vocabulaire, de la syntaxe, des inférences, du contexte, etc.

Les recherches menées dans différents pays aboutissent toutes à la conclusion suivante : les enfants à qui l'on enseigne explicitement quelles lettres correspondent à quels sons apprennent plus vite à lire et comprennent mieux l'écrit que les élèves à qui on laisse découvrir le principe de l'assemblage alphabétique. Par ailleurs, on rajoutera que la pratique quotidienne de l'écriture est indispensable à cette réussite.

## POUR CEUX QUI SOUHAITENT CREUSER LE SUJET :

- ▶ Dehaene Stanislas (dir), « *Apprendre à lire- des sciences cognitives à la salle de classe* », Odile Jacob, Paris, 2011, 155 pages. Un ouvrage très facile et rapide à lire qui pose des bases très utiles.
- ▶ Dehaene Stanislas, « *Les neurones de la lecture* », Odile Jacob, Paris, 2007, 478 pages. Un ouvrage de référence sur les recherches et découvertes sur le fonctionnement du cerveau dans l'apprentissage de la lecture.
- ▶ Garcia et Oller, « *Réapprendre à lire* », Seuil, 2015, 324 pages. Une recherche-action en classe et une enquête sur ces linguistes des années 70...
- ▶ Ouzilou Colette, « *Dyslexie, une vraie-fausse épidémie* », Presses de la renaissance, Paris, 2010, 210 pages, un cri d'alarme sur la médicalisation des dérives idéologiques.
- ▶ Ecalle et Magnan, « *L'apprentissage de la lecture et ses difficultés* », Dunod, Paris, 2010, 246 pages. Un ouvrage technique pour ceux qui veulent approfondir, pour les rééducateurs. ■



# L'ÉDUCATION NATIONALE, UNE MACHINE À BROYER

**Professeur de lettres classiques, Isabelle Dignocourt signe à cette rentrée un ouvrage polémique et véridique, sous le titre sans fard de «L'Éducation nationale, une machine à broyer». Le titre rompt net avec l'habituelle métaphore organique et préhistorique par laquelle on désigne notre institution. Elle est certes le seul legs d'un de ces nombreux ministres de l'Éducation nationale qui n'aimaient pas les professeurs, mais aussi une façon de la voir comme une créature fabuleuse, non une œuvre humaine. La nommer «machine» renoue avec une image de «Temps modernes» où l'homme est broyé par l'engin qu'il sert. C'est vrai que nous fûmes considérés comme des «charlots» par tant de politiques démagogues et leurs cours de valets experts : finalement tout se tient.**

Par **Albert-Jean MOUGIN**,  
vice-président du SNALC-FGAF

**P**récisément, c'est le premier mérite de l'ouvrage de notre collègue que de montrer **comment** tout se tient. La «machine» évidemment n'est pas naturelle. Sa construction reposa sur une destruction méthodique, identifiable et descriptible au long cours d'un quart de siècle qui tua sous lui pas moins de treize ministres, et assomma l'École d'autant de réformes, en en réduisant toujours un peu plus les ambitions. Ce quart de siècle résume aussi la vie professionnelle d'une femme de ce temps qui choisit d'enseigner la langue française et les langues anciennes, par amour. C'est le premier intérêt de cette chronique que de dire l'un et l'autre, et de dire le lien de l'un et de l'autre. Il parle à chacun d'entre nous d'une expérience partagée, et qui a nourri notre conviction syndicale d'inspirer le refus, et la résistance à la sottise. Si le titre qu'a choisi pour son premier livre l'originnaire d'Isbergues a quelque chose de glaçant, ce serait un tort de penser que le livre est triste et se confine dans la déploration. Il témoigne au contraire d'un plaisir tenace à exercer contre tout un métier



choisi. Il porte aussi la certitude qu'une authentique réinstitution scolaire est possible, si on dédie – enfin ! – le superbe édifice de notre institution unique au monde à servir ceux qui la servent, si enfin on congédie cette idée folle qu'on eut un jour, d'inventer une École ennemie de ses professeurs. Confiance aux hommes, et



non aux théories, modestie des méthodes et défiance devant toute prétention, c'est la recette qui attend son chef.

On le voit, l'ouvrage est parfaitement d'actualité. Il a aussi la marque de l'intemporalité de nos convictions : Isabelle Dignocourt est adhérente du SNALC. Elle siège au bureau de notre section de Lille, et est un membre très actif de la petite équipe qui se dédie à convaincre politiques et décideurs de se rallier à nos idées. Nous lui avons posé deux questions.

**Albert-Jean Mougin : «Facit indignatio versum», nous a appris Juvénal. Quelle est donc l'indignation qui vous a fait écrire ?**

► **Isabelle Dignocourt :** C'était en mars 2016. Nous bataillons depuis un an contre la réforme du collège et j'ai écrit une longue lettre publique à la ministre, responsable de tout cela et, entre autres de la pure et simple programmation de la mort de mon enseignement, celui de la langue-mère de la nôtre ! Je ne me voyais pas en matricide béate. C'est cette lettre qui

a été l'embryon du livre. L'absurdité de ce que l'on nous infligeait n'avait rien de nouveau, mais l'échelle était plus grande. Comme vous, j'ai alors pensé que cela allait être le coup de grâce si l'on ne réagissait pas. C'est donc parti d'un sentiment de colère, mais aussi d'incompréhension. Je me suis demandé comment on pouvait nous imposer autant d'inepties. Par exemple : la réforme des rythmes. C'est une bonne idée pour les pays nordiques, qui ont des journées plus courtes et une politique familiale très développée; la transposer en **France**, cela ne pouvait pas marcher. Quel parent français peut quitter son travail pour venir chercher son enfant à l'école à 15h45 ? Ou encore on nous disait que les notes (surtout si elles sont écrites au stylo rouge) seraient traumatisantes pour l'enfant, alors que l'on vit dans une société où l'on n'a jamais autant noté ! Moi, je ne mets pas de gommettes ni de smileys, vous l'aurez compris... Quand il y a une mauvaise note, j'explique pourquoi.

► **A-J M :** Vous nous avez dit avoir adhéré au SNALC en octobre

**2015. Est-ce cet événement de la réforme qui vous y a décidé ?** Vous connaissez notre analyse qui voyait dans l'action de NVB un « précipité », l'accélération fatale d'un processus à l'œuvre depuis le début des « trente piteuses » scolaires.

► **ID :** J'étais depuis de nombreuses années en accord avec le SNALC, avec une « certaine idée de l'École » qui est aussi la mienne. Et dans les mois où l'action syndicale sembla souvent traîner des quatre fers et obliger « la base » à aiguillonner des bêtes rétives, seul notre syndicat eut une position claire et déterminée, et sut le dire et agir. Le rejoindre m'est apparu avec l'évidence du devoir. Enfin, je suis professeur dans le privé, et j'ai découvert que le SNALC était le seul syndicat, ou peu s'en faut, à syndiquer des collègues du public et du privé sous contrat. Il a ainsi une vision globale de l'enseignement en France, et peut être le passeur entre les deux rives. Mon livre témoigne aussi des valeurs et des convictions que nous y partageons. ■

## STELLA ! C'EST UNE QUESTION QUI NOUS INTERPELLE TOUS

Par **Assiba BEAUFRERE-ADJANOHOUN**, professeur documentaliste dans l'académie d'Amiens

**C'**est l'histoire de plusieurs vies qui se croisent, s'entrechoquent pour se reconstruire. Avec ce premier roman, Assiba Adjanooun s'intéresse à l'épineuse question du destin.

Nos chemins sont-ils déjà tracés ou avons-nous vraiment le choix de nos vies ?

Au soir de son existence, Stella croit ne plus rien recevoir de la vie. Seule dans cette cuisine fraîchement agencée pour tout avoir à portée de main, elle se laisse emporter dans les couloirs du temps.

Professeure-documentaliste au collège de Ribemont (Aisne), la jeune auteure est venue aux mots par la poésie. « *Cela fait déjà du temps que je m'y exerce* », confie-t-elle. « *Ce que j'aime dans la poésie, c'est*

*réussir à exprimer en très peu de mots ce que la parole s'étendrait à décrire. Cette fois, j'ai eu envie d'aller plus loin, comme un athlète, faire un travail de fond* ». Assiba Adjanooun est née au Togo, elle a appris le français à l'école. Aujourd'hui enseignante, elle a envie de transmettre le goût de la lecture. Aussi, pour cette première autopublication, le papier a été choisi pour être agréable au toucher, la mise en page est aérée pour un meilleur confort. Le choix du grand format corrobore également cette recherche du plaisir dans la lecture.

Stella est déjà disponible en librairie au prix de 12 euros et aussi sur le [www.cognet.fr](http://www.cognet.fr) ■



# C'EST LE FRANÇAIS QU'ON ASSASSINE DE JEAN-PAUL BRIGHELLI

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC-FGAF

**Jean-Paul Brighelli manie le verbe comme d'autres le fleuret. D'Artagnan de la langue, il croise, pare, feinte et botte avec une aisance qui fascine autant l'auditeur que le lecteur. Chaque page se dévore, dans un style où la fluidité ne s'embarrasse ni d'emphase ni d'euphémismes, où les choses sont dites telles qu'elles sont : ce récit impudique d'une réalité décrite dans toute sa nudité questionne, bouscule et fait souvent passer l'auteur pour un provocateur.**

La lecture de l'ouvrage s'achève avec la même frustration pour le lecteur que celle des auditeurs des tribunes qu'il anime : on en veut encore, on a mille questions, on ne veut pas en rester là. Certains l'admirent, d'autres le défient. On l'adore, on le déteste, il ne laisse jamais indifférent. C'est là tout son art ; quelle que soit la question posée, même la plus rébarbative, il nous conte une histoire à la manière d'un Kusturica : l'un manie la caméra et met en images les absurdités d'un monde hétéroclite, l'autre manie la langue et met en mots les incongruités d'un système ravagé. Sa tchatche littéraire vagabonde avec la même liberté et la même richesse que celle du cinéaste, tout aussi politiquement incorrect - puisque l'incorrection désigne aujourd'hui l'impertinence à s'exprimer hors des sentiers battus d'une pensée aussi conformiste que totalitaire.

Ainsi, sur un ton assumé de polémique et de provocation, Brighelli n'hésite pas à

dénoncer les grands inutiles de la Nation dont l'incompétence frise le génie lorsqu'ils entament les manœuvres d'abrutissement de nos élèves. Il dresse des constats irréfutables que le lecteur est forcé de reconnaître, qu'il soit ou non professionnel d'éducation : la misère lexicale, la pauvreté culturelle, l'indigence orthographique, l'incapacité linguistique... au fond, la déficience intellectuelle.

À l'opposé de ce constat, sa pensée se nourrit de références empruntées chez des auteurs de tous les siècles, son propos foisonne de citations et d'exemples en tout genre, qui emportent à la façon des orateurs antiques dont il maîtrise l'art et la manière : *inventio, dispositio, elocutio*. Cette érudition pourrait le faire passer pour un cuistre magister s'il n'était également sa démonstration d'anecdotes aussi affligeantes que réalistes et de constats aberrants mais authentiques glanés dans le quotidien de nos classes, démontrant

au passage une expérience professionnelle qui fait autorité.

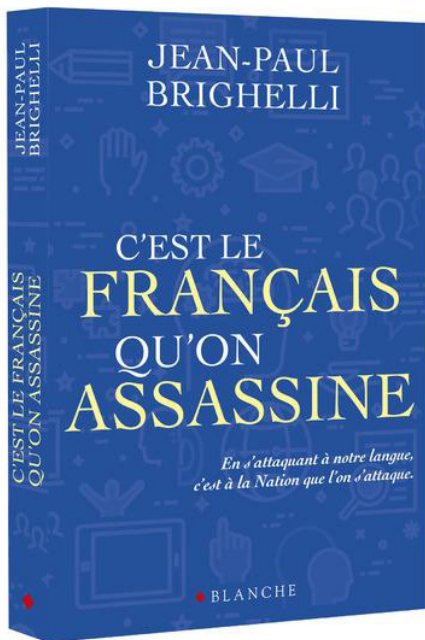
L'auteur revient sur la question des horaires consacrés à l'enseignement du français et réduits comme peau de chagrin. Il écorche les experts auto-proclamés qui, dans le sillage de ceux qui ont institué que la parole de l'élève avait désormais autant de poids que celle du maître, ont fait de « l'expression » le but ultime de l'apprentissage. La parole est à l'élève, quand bien même il n'aurait rien à dire. Et que peut-il avoir à dire quand on s'est efforcé de réduire sa culture, ses compétences et sa connaissance de la langue



à un socle minimal ? C'est d'ailleurs ce que traduit le brouhaha si communément audible dans nos classes, pourtant encouragé par de glorieux IPR au « ventre usé par la marche ». Et Brighelli les cite - et tient leur nom sous le coude : « peu importe s'il y a du bruit dans vos classes, cela signifie qu'il y a de la vie [...] La première forme d'oral, c'est le "papotis" (sic !). Il est très important de papoter ».

Au-delà de cette décadence linguistique, il rappelle aussi les enjeux et conséquences pour la Nation tout entière, déjà pressentis lors du protocole de Lisbonne. « Parce que les mots pour le dire servent aussi à protester, l'ignorance est devenue une nécessité ». Brighelli nous rappelle fort justement que la nature a horreur du vide : cet espace de cerveau rendu disponible est alors susceptible d'être pris d'assaut par toutes sortes de contenus, autant par l'endoctrinement publicitaire que par celui des complotistes et fanatiques religieux.

À l'austérité si caractéristique de l'effort que réclame un apprentissage traditionnel dans la concentration, nos réformateurs opposent l'expression spontanée et le vivre ensemble. Pour eux, tout est bon pour tuer l'ennui d'une leçon, tout est prétexte à simplification - et peu importe la dénaturaison : l'exemple le plus grotesque est celui de la série *Club des Cinq* réécrite dans une bouillie lexicale, syntaxique et idéologique jugée plus digeste pour des élèves que l'on a cessé de nourrir des richesses prodigieuses de la langue et de la culture françaises. Le tout-numérique tellement plus ludique finira d'ailleurs d'achever l'éradication d'un livre - tel que celui-ci - que l'on ne trouve plus qu'entre les mains des « intellos », injure nouvelle de ceux qui cultivent l'inculture. ■





# BULLETIN D'ADHÉSION

**snalc**  
FGAF

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

**ENCORE PLUS FACILE ! PRIVILÉGIEZ LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !**

## Académie :

Adhésion  Renouvellement  M.  Mme

## NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

## PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

## Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE :  Classe normale  Hors-Classe  Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire  TZR  CPGE  PRAG  PRCE  STS

Sect. Int.  DDFPT  ESPE  CNED  GRETA

Temps complet  Mi-temps  Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case  ) :

Code établissement :

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC - FGAF) :

Uniquement par voie électronique (mail)

Uniquement par courrier papier

Par mail ET par courrier

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).

## LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**COMPARONS DEUX COTISATIONS À 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC :** après déduction fiscale, elles reviennent toutes deux à 200 - 66% x 200 (réduction ou crédit d'impôt) = 68 euros.

**SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À UNE PROTECTION JURIDIQUE (VALEUR 35 À 40 EUROS) :** au SNALC, elle est incluse dans votre cotisation (GMF) et votre adhésion vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros.

Dans un syndicat X, elle n'est pas incluse et votre adhésion vous revient toujours à 68 euros auxquels il faudra rajouter 35 à 40 euros d'assurance.

**REPRÉSENTATIF :** grâce à ses résultats aux dernières élections professionnelles, le SNALC - FGAF siège au Comité Technique Ministériel (CTM) avec son partenaire le SNE, aux côtés de cinq fédérations (FSU, CFDT, UNSA, CGT et FO) : seules ces six organisations sont représentatives pour chaque catégorie de personnels de l'Éducation nationale.

**PUISSANT :** avec 16 commissaires paritaires nationaux toute l'année à votre service sur Paris, et près de 300 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, le SNALC-FGAF est le 2<sup>ème</sup> syndicat de l'enseignement secondaire (dont PRAG et PRCE) en voix et en sièges.

**INDÉPENDANT :** le SNALC est le seul syndicat représentatif dont la confédération ne perçoit aucune subvention d'état. Il estime que les moyens humains (décharges syndicales - décret 82-447 du 28 mai 1982) suffisent pour défendre les personnels et proposer des projets pour l'École. Le SNALC demande l'interdiction de toute subvention publique aux organisations syndicales.

**TRAVAILLEUR :** le SNALC est le seul syndicat à proposer à budget constant des projets novateurs et aboutis pour l'École (École des Fondamentaux), le Collège (Collège modulaire), le Lycée (Lycée de tous les savoirs) et de la maternelle à l'université : (Permettre à tous de réussir) à télécharger sur [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

**HONNÊTE ET TRANSPARENT :** les comptes du SNALC, élaborés par un cabinet d'expertise indépendant, sont publiés dès leur approbation par les Commissaires aux comptes qui les examinent : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/> (taper SNALC dans la case « titre de l'organisation »).

Je joins un règlement  
d'un montant total de :  
(voir au verso) par chèque  
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

# LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Calculs au verso

(ses tarifs n'augmentent pas en 2017/2018 pour la septième année consécutive)



Le **SNALC-FGAF vous offre** l'Assistance et la Protection Juridiques pénales (agressions, diffamation, harcèlement, ...) de la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion**, une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC » là où l'Education nationale ne propose rien, et de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (voyages, culture ...) : bouton « Avantages SNALC » sur [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

## PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
<b>AGRÉGÉS Classe Normale</b>			<b>CERTIFIÉS/BIADM Classe Normale</b>		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
<b>CHAIRES SUP et AGRÉGÉS H. Classe et Cl. Exc. ts chevr.</b>			<b>CERTIFIÉS Hors Classe et Classe Exceptionnelle</b>		
1 à 6	265 €	55,10	1 à 7	245 €	48,30

**SITUATIONS PARTICULIÈRES :**

Disponibilité, Congé parental : **60 €**  
STAGIAIRES ESPE : **70 €**

Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**  
Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**  
CLM, CLD : **125 €**

**RÉDUCTIONS :**

Mi-temps **-40%** / Autres temps partiels et congés formation **-20%**  
Couples Adhérents **-25%** chacun  
Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : **+35 €**

## AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROFESSEURS DES ÉCOLES, PSY-EN	<b>90 €</b>	30,60 €* - 35 € (GMF) « = » <b>L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !</b>
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES)	<b>60 €</b>	<b>Idem !</b>
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH	<b>30 €</b>	<b>*Crédit d'impôts :</b> vous déduisez 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66% si vous n'êtes pas imposable.



# COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

<b>AIX - MARSEILLE</b> M. Thierry TIRABI	<b>SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN</b> snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)				
<b>AMIENS</b> M. Martial CLOUX	<b>SNALC - 26 rue J-J.Rousseau, 02200 SOISSONS</b> - martial.cloux@wanadoo.fr - www.snalc.fr/amiens - 06 22 05 02 27				
<b>BESANÇON</b> Mme Sylvie PRÉVOT	<b>SNALC - 13 rue du Ballon, 90300 OFFEMONT</b> - snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 33 26 99 13				
<b>BORDEAUX</b> Mme Marie-Thérèse ALONSO	<b>SNALC - 43 avenue Galliéni, 33500 LIBOURNE</b> - snalc.bx.vp1@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 05 57 25 91 09				
<b>CAEN</b> M. Henri LAVILLE	<b>SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN</b> - snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 06 33 92 09 61				
<b>CLERMONT FERRAND</b> Mme Nicole DUTHON	<b>SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM</b> - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59				
<b>CORSE</b> M. Lucien BARBOLOSI	<b>SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI</b> - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55				
<b>CRÉTEIL</b> M. Loïc VATIN	<b>SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS</b> snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com				
<b>DIJON</b> M. Maxime REPERT	<b>SNALC - Maxime REPERT, 6 bis rue Pierre Curie, 21000 DIJON</b> snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 - 06 62 72 66 37 (VP Mme MORARD)				
<b>GRENOBLE</b> M. Grégory CORPS	<b>SNALC - 37 place St-Bruno, 38000 GRENOBLE</b> gregory.corps.snalc@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble - 07 50 46 48 66 - 06 60 78 40 11 (PLP) - 06 31 91 50 68 (Stagiaires) - 07 50 46 48 66 (Administratifs)				
<b>LILLE</b> M. Benoît THEUNIS	<b>SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN</b> - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78				
<b>LIMOGES</b> M. Frédéric BAJOR	<b>SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC</b> f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 <sup>er</sup> degré : 06 89 32 68 09				
<b>LYON</b> M. Christophe PATERNA	<b>SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE</b> snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03 - Secrétaire : 06 08 43 31 12 - am.legallopieu@snalc.fr				
<b>MONTPELLIER</b> M. Karim EL OUARTI	<b>SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN</b> - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 - Secrétaire académique : Vincent CLAVEL - v.clavel@yahoo.fr				
<b>NANCY - METZ</b> Mme Anne WEIERSMÜLLER	<b>SNALC - 3 avenue du XX<sup>ème</sup> Corps, 54000 NANCY</b> - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19				
<b>NANTES</b> M. Hervé RÉBY	<b>SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES</b> snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com				
<b>NICE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES</b> snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr				
<b>ORLÉANS - TOURS</b> M. François TESSIER	<b>SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON</b> - snalc.orleansstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26				
<b>PARIS</b> M. Krisna MITHALAL	<b>SNALC Académie de Paris - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS</b> - 01 40 22 09 92 - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna Mithalal - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne Leloup - 06 59 96 92 41.				
<b>POITIERS</b> M. Toufik KAYAL	<b>SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR</b> toufikayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65				
<b>REIMS</b> M. Thierry KOESSLER	<b>SNALC - 12 place Hélène Boucher, 51100 REIMS</b> - snalc-reims@laposte.net - www.snalc.fr/reims - 06 50 51 19 60 - 09 51 57 00 86				
<b>RENNES</b> Mme Brigitte AYALA	<b>SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE</b> - snalc.35@orange.fr - www.snalcennes.org - 09 63 26 82 94				
<b>LA RÉUNION</b> M. Jean-Louis PRADEL	<b>SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION</b> 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 0692 87 68 44 - 0692 77 61 00 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com				
<b>ROUEN</b> M. Nicolas RAT	<b>SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS</b> - snalc-rouen@snalc.fr - www.snalc.fr/rouen - 09 51 80 55 41 - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean Léonardon - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33				
<b>STRASBOURG</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	<b>SNALC - 5 a boulevard du président Edwards, 67000 STRASBOURG</b> snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 06 52 64 84 61 - 06 51 13 31 40				
<b>TOULOUSE</b> M. Jean-François BERTHELOT	<b>SNALC - 23 avenue du 14<sup>e</sup> Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE</b> snalc.toulouse@gmail.com - www.snalc.fr/toulouse - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)				
<b>VERSAILLES</b> M. Frédéric SEITZ	<b>SNALC Versailles - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS</b> snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 47 70 11 50 - 06 95 16 17 92 - 06 95 33 13 45				
<b>DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER</b> M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	<b>SNALC DETOM - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS</b> - snalc.detom@gmail.com - http://snalc.det.etom.free.fr - 06 88 39 95 48 - 01 47 70 00 55				
DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX
02	martial.cloux@wanadoo.fr - 06 22 05 02 27	31	sylvie_compte_sastre@dbmail.com - 06 74 05 29 80	65	arnile@club-internet.fr - 06 89 35 02 68
03	anmounal@aol.com - 06 83 49 08 71	32	herve.garlet@wanadoo.fr - 06 13 03 00 71	66	nmdulac@gmail.com - 06 61 96 29 75
09	eric.vansoen@wanadoo.fr - 06 25 37 32 08	34	jessicaboyer.snalc34@gmail.com - 06 13 41 18 31	73	bernard.levy73@gmail.com - 07 50 84 62 64
11	sebastien.deleigne@gmail.com - 06 77 40 15 14	35	snalc.ille-et-vilaine@orange.fr - 06 82 86 06 39	74	a.mugnier.snalc@gmail.com - 07 50 83 34 92
12	pierre@vano.me - 06 80 59 37 23	41	snalc41@gmail.com - 06 08 92 19 51	80	philippe.trepagne@dbmail.com - 09 73 82 67 93
14	snalc-sd14@orange.fr - 02 31 73 72 02	43	gilles.defours@orange.fr - 07 87 87 99 25	81	thierry.boullain@gmail.com - 06 75 92 96 97
15	bradley.roussel@wanadoo.fr - 04 71 68 20 01	45	cheronsnalc@orange.fr - 02 38 54 91 26	82	balayer@gmail.com - 06 81 37 08 73
18	snalc18@gmail.com - 06 47 37 43 12	46	rouchdominique@hotmail.com - 06 03 28 86 11	87	ogfrederic@orange.fr - 06 84 40 04 58
19	christophe_nouaille@orange.fr - 06 01 92 26 68	47	icgauthier@orange.fr - 06 76 13 42 19	971	snalc.guadeloupe@orange.fr - 06 90 32 48 52
20B	anne-marie.cirelli@wanadoo.fr - 06 87 33 55 71	48	herverosignol.snalc.lozere@gmail.com - 06 31 18 20 03	972	jp.pouget@hotmail.fr - 05 96 75 51 68
22	snalc.cotes-d-armor@orange.fr - 06 71 23 90 11	50	snalc-s2-50@orange.fr - 06 31 44 15 30	973	mickael.richardson@gmail.com - 06 95 19 86 70
24	diemercecile@gmail.com - 06 87 45 70 36	56	snalc.morbihan@orange.fr - 07 70 28 74 15	975	urdajosi@cheznoo.net
25	seb.vieille@wanadoo.fr - 06 61 91 30 49	60	laure.frugier@outlook.fr - 06 12 21 64 38	976	snalcmayotte@orange.fr - 06 37 12 15 00
29	snalc.29@orange.fr - 06 16 45 29 03	61	rpiquet@aol.com - 02 33 28 49 21	987	patrice.edu@gmail.com - 689 87 31 51 55
30	samy.hasinini@sfr.fr - 06 86 77 60 85	63	chantal.vautrin@wanadoo.fr - 06 25 26 79 59	Autres DPT	Cf. coordonnées académie

# VOTRE VOCATION MÉRITE NOTRE PROTECTION

MUTUELLE  
RÉFÉRENCÉE  
PAR  
LE MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE



**SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION**  
**ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À L'UNIVERSITÉ**



Distribuée par La Mage  
**MAGE**  
mutuelle de l'éducation  
santé • prévoyance • et plus



**réinventons / notre métier**

> Retrouvez-nous sur [ite.re/educnat](https://ite.re/educnat)